

## **BUREAU EXÉCUTIF**

### **VENDREDI 19 & SAMEDI 20 JANVIER 2018**

### **PARIS**

<b>Présent(s)</b>	Jacky BAUDRAND, Pierre BIGOT, Emmanuel CHABANNES, Anne-Charlotte DUPONT (samedi), Christine GEFFROY, Cédric GOSSE, Philippe LESCURE, Alexandre PY, Patrick SOIN, Andrée VIDIL.
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	Guillaume FRITSCH, Benjamin MAZE, Bernard SAINT-JEAN, Dominique FRIZZA (vendredi), Patrick POULET (vendredi), Laurent MASSIAS (vendredi), Romain LIEUX (vendredi).
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	Anne-Charlotte DUPONT (vendredi), Jessica HARRISON.

\*\*\*\*\*

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.7. et 2.3.2.2.8. des statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- "(...) Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI.. (...)
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

[1. Présentation des règles ITU pour l'organisation des Championnats Internationaux](#)

[2. Point d'information FRATRI](#)

[3. Présentation du projet Santé, Bien-être, Loisir](#)

[4. Point de situation : Personnel fédéral](#)

[5. Fermetures annuelles 2018 du siège fédéral](#)

[6. Représentations fédérales 2018 sur](#)

[6.1. les Assemblées Générales de Liges Régionales](#)

[6.2. les Épreuves Nationales et Internationales](#)

[7. Tour de France des régions et des clubs](#)

[8. Assemblée Générale Fédérale de Toulouse](#)

[9. Problème de sécurité sur les grandes manifestations sportives](#)

[10. Créances F.F.TRI.](#)

- [11. Réforme budgétaire : projets en 2018 et calendrier prévisionnel de présentation, de propositions aux instances fédérales et de mise en oeuvre des travaux](#)
- [12. Budget prévisionnel 2018 : informations à transmettre aux président.e.s de Commissions Nationales et aux chargé.e.s de mission](#)
- [13. Point Triathlon Evenements](#)
  - [13.1. Triathlon de Paris : 1er juillet 2018 \(prévisionnel\)](#)
  - [13.2. Calendrier des CA](#)
- [14. Accord cadre F.F.TRI. Ligue/Conseillers Territoriaux / Réforme territoriale](#)
  - [14.1. Réforme territoriale](#)
  - [14.2. Accord cadre / Conseillers territoriaux](#)
- [15. Tableau de synthèse des partenaires](#)
- [16. Lots stand fédéral](#)
- [17. Convention F.F.TRI. / USEP](#)
- [18. Projet plan de prévention Anti-Dopage](#)
- [19. Point de situation : Vente du Siège Fédéral](#)
- [20. Validation du Règlement des Épreuves Nationales 2018 et transfert de la CEN de la compétence de validation du calendrier des épreuves nationales \(compétence BE\)](#)
- [21. Proposition d'avenant à la Réglementation Sportive 2018 \(compétence CA\)](#)
- [22. Pénalités pour absence de mise à disposition d'arbitre par les clubs/raids](#)
- [23. Validations](#)
  - [23.1. Accord avec Triathlète Magazine](#)
  - [23.2. Contrat Bruno MOLINAS](#)
- [24. Partenariat World Triathlon Union](#)
- [25. Dénomination et charte graphique Grand Prix de Triathlon](#)
- [26. Proposition ASSO CONNECT](#)
- [27. Modification du Règlement Disciplinaire \(compétence CA\)](#)
- [28. Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques \(CIAA\)](#)

## 1. Présentation des règles ITU pour l'organisation des Championnats Internationaux

Dominique FRIZZA, chargé de mission "affaires internationales", rappelle que la F.F.TRI, à l'image de 150 autres fédérations, est affiliée à l'ITU, ce qui lui confère :

- Des droits : participations de tous ses athlètes aux compétitions internationales et aux JO/JP, être membre du CNOSF....
- Des devoirs : respecter les règles et règlements de la Fédération Internationale : de compétition, d'organisation...

Il précise qu'il n'y a aucune obligation ou contrainte de représentation de la F.F.TRI., mais la F.F.TRI. est une grande nation du triathlon et il conviendrait qu'elle soit présente et engagée à l'international, mais dans quelles mesures ?

- La représentation minimum: présence aux Congrès et à certains temps institutionnels (ETU President's Conference...)
- Qui? Le Président ou son représentant, la / les élus fédéraux impliqués dans les instances internationales: bureau, comités, commissions...
- L'engagement, une représentation renforcée: l'engagement ne doit-il pas être considéré comme un devoir, une obligation pour une grande nation de triathlon? Néanmoins, l'engagement et la présence renforcée (lobbying) doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie formalisée et validée par les instances fédérales: mandat électif, événement...et dans des limites budgétaires "raisonnables"
  - le budget de nos voisins : Italie= 12 000 € - Espagne 6 000 € - Anglais = 10 000£ (BTF) + 20 000 £ (UK Sport)
- Peser ou ne pas peser? Il appartient aux instances fédérales de définir ce qu'elles souhaitent en la matière

Dominique FRIZZA précise que :

- la présence de la F.F.TRI. est généralement appréciée, son absence toujours remarquée et sa voix très écoutée (cf Congrès ITU / ETU),
- la présence fédérale à l'international est à l'image de la représentation des élus de la F.F.TRI. sur les épreuves nationales ou autres missions institutionnelles est généralement bien accueillie (hébergement, restauration) et rarement inutile.

Dominique FRIZZA présente un point d'information concernant les JO/JP de Paris 2024 :

- Dissolution du GIP: 18/01/2018 – 5M€ rendus aux collectivités partenaires
- Création du COJO: 18/01/2018 – (parution au J.O le 20/01)
  - Président : Tony Estanguet
  - Directeur Général : Etienne Thobois
  - Directeur des Sports : Jean-Philippe Gatien.

Dominique FRIZZA présente le programme d'organisation préconisé par l'ITU en prévision des JO/JP 2024 ainsi que les conditions de candidature pour organiser une Coupe du Monde / WTS :

- 2019 : Coupe du Monde
- 2020 : Coupe du Monde
- 2021: WTS + Relais
- 2022 : WTS + Relais (Paralympique?)
- **2023 : test Event (impératif)**
- 2024 : J.O
- 2025 : Grande Finale / GA

Il est précisé que ces épreuves ne sont pas nécessairement organisées par les fédérations nationales.

WORLD CUP		WORLD TRIATHLON SERIES	
<i>Cape Town – Mooloolaba – New Plymouth - New Orleans - Chengdu - Astana - Cagliari - Huatulco</i>		<i>Abu Dhabi- Bermudes - Yokohama - Nottingham/Leeds</i>	
<i>- Lausanne - Karlovy Vary - Weihai - Madrid -Saratosa Bradenton</i>		<i>- Hambourg - Edmonton - Montreal - Gold Coast</i>	
<b>Athlètes</b>	70 / 90 "Niveau 2"	55 / 65 /9 Niveau 1 "Groupe J.O"	
<b>Format</b>	S - M - SM /Finale	S - M - SM/Finale - Relais Mixte -	
<b>"Event fees" \$</b>	103 000	150 000	
<b>"Prize Money" \$</b>	dont PM 60 000	200000: 150 000 + 50 000	
<b>Avec Relais (série - JO - Leeds)</b>		PM + 70 000	
<b>Avec WC (Hambourg)</b>		EF + 40 000 - PM + 100 000	
<b>Autre:graphics</b>		9000 (50% ITU)	
<b>C. Assurance</b>	5M	10 M	
<b>Communication: TV</b>		Production images TV	
<b>Cahier des Charges "EOM"</b>	tolérances - dérogations acceptée	tolérances 0 - niveau d'exigence élevé.	
<b>Hébergement: 4 nuitées B'B</b>	ITU Staff = 10 p / Top 10 athlètes	ITU Staff = 20 p / athlètes et staff ou 300 / athletes	
<b>Transport</b>	Athlètes+ staff - ITU Staff	Athlètes+ staff - ITU Staff	

WORLD CUP		WORLD TRIATHLON SERIES	
<b>Contrat</b>	ITU - Ville / Min - LOC - Fédération	ITU - Ville / Min - LOC - Fédération	
<b>Candidatures</b>	Ville: engagement fermeture des routes Accès aux sites Plans - Respect des règles de course et EOM Analyse de l'eau, hébergements... Garantie financière: budget total	Ville: engagement fermeture des routes Accès aux sites Plan - Respect des règles de course et EOM Analyse de l'eau, hébergements... Garantie financière: budget total	
<b>Cout total estimé / retours organisateurs</b>	<b>500 000</b>	<b>800 000</b>	
<b>Calendrier des candidatures 2019</b>	Ouv= 28/04/12/2018 - Env: 20/06/2018 - Rep = 10/09	Ouv= 15/12/2017 - Env: 20/02/2018 - Rep = 29/04	

WORLD CUP		WORLD TRIATHLON SERIES	
<b>TV</b>	ITU produit et diffuse un 48' par étape - 30 territoires production facultative pour le LOC	Prod TV obligatoire: moyen humains, logistiques... ITU produit - diffuse les images: 22 TV dont l'Equipe - 2 x 2 heures + relais produit un 48' pour chaque WTS -HBS: 10 p HBS: 10 p - monteurs, commentateurs, opérateurs... Les droits TV nationaux: LOC Les droits TV internationaux:ITU	

Le COJO Paris 2024 ne finance pas les courses préparatoires mises en place conformément au calendrier préconisé par l'ITU mais offrirait des leviers pour lever des fonds auprès de partenaires.

Dominique FRIZZA rappelle qu'il reste une question cruciale à résoudre d'ici aux JO / JP : la qualité de l'eau de la Seine pour pouvoir y nager !

## 2. Point d'information FRATRI

Dominique FRIZZA, chargé de mission "affaires internationales", précise que le Congrès de la FRATRI se tiendra à Dakar (Sénégal) du 16 au 18 février 2018 :

- Jeudi 15 & Vendredi 16 février : Formation BF5 (1er niveau d'entraîneur - animateur)
- Vendredi 16 février : Présentation, débat (gouvernance et organisation d'une fédération)
- Samedi 17 février : Tables rondes, Comité Directeur et Assemblée Générale de la FRATRI
- Dimanche 18 février : Fin du Congrès

### 3. Présentation du projet Santé, Bien-être, Loisir

Patrick POULET, chargé de mission "Santé Bien-être Loisir", accompagné de Laurent MASSIAS et Romain LIEUX, présente le projet SANTÉ, BIEN-ÊTRE, LOISIR dont les actions sont conformes au projet fédéral :

- Affirmer le rôle 1er du triathlon dans l'enjeu sociétal du sport-santé,
- Intégrer la dimension « santé » d'une façon transversale dans le déploiement
- des dispositifs fédéraux,
- Inciter les clubs à la mise en place du dispositif « Triathlon Santé » et à la mise en oeuvre du programme « Coaching Triathlon Santé »,
- Créer un label « Triathlon Santé » en partenariat avec les Agences Régionales de Santé,
- S'appuyer sur la géolocalisation des clubs labellisés "Coaching Triathlon Santé" pour obtenir un meilleur maillage territorial de cette pratique,
- Organiser des grands rendez-vous populaires autour du thème de la Santé (testing santé),
- Promouvoir un programme sport-santé en entreprise,

Les axes de travail sont les suivants :

- Accueil dans les clubs
  - Pratique "bien-être": niveau 1 : programme coaching triathlon santé
  - Pratique "santé": niveau 2 : sport sur ordonnance (loi santé), programme de prévention tertiaire, formation fédérale adaptée.
  - Pratique "jeunes ": proposer une déclinaison du projet Santé pour les enfants de 6 à 19 ans, en créant un outil adapté
- Pratique loisir
  - Animathlons et randos tri
  - Plateaux d'évolution enfants
  - Coaching triathlon santé
  - Ateliers et colloques
  - Espace Triathlon
  - Bases nature

Patrick POULET rappelle qu'il est désormais possible de prescrire du sport sur ordonnance. Le décret d'application du 30 décembre 2016 précise les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée (> 10 millions de personnes).

Pour des niveaux d'altération fonctionnelle de 1 à 3, l'encadrement doit être réalisé par des personnes qualifiées titulaires d'une certification, délivrée par une fédération sportive agréée, répondant à des compétences garantissant la sécurité des patients dans la pratique de l'activité.

Patrick POULET présente rapidement le programme santé de certaines fédérations très avancées sur ce sujet : FFN, FFA.

Patrick POULET donne l'exemple d'une action santé mise en place par le Préfet de Région Ile de France et l'ARS : le "Prescri'Forme" (budget de 1,6 million d'€) :

- Objectif : faciliter la prescription de sport par les médecins traitants,
- Site Internet : 600 centres médico-sportifs homologués « santé sport », les associations sportives agréées et les sites de pratique sportive autonomes.
- Création d'un carnet de suivi pour leurs patients.
- Fédérations sportives partenaires : athlétisme, aviron, natation, sports pour tous, UNSS
- Soutien de la Mutualité Française, qui fédère la quasi-totalité des mutuelles de France.

Romain LIEUX, Cadre technique national, présente les interlocuteurs de la mission Santé, Loisir, Bien être : Institutionnels (CNOSF, Agence Régionale de Santé, DRJSCS...) / Laboratoires (Pierre Fabre Médicaments, Expanscience) / Autres structures privées (Generali, Fitdays, Like Your Health) / Milieu fédéral (Ligue Occitanie, Triathlon des Gorges de l'Ardèche (Ch. France L). Ces derniers demandent la mise en place de séances de Coaching Triathlon Santé et / ou de Colloques et d'ateliers.

Les ressources de la DTN ne permettent pas, à ce jour, de répondre favorablement à l'ensemble des ces sollicitations. Sous réserve que les interlocuteurs en question soient prêts à payer les prestations sollicitées, ces demandes pourraient alors être étudiées. Les membres du BE sont favorables à cette proposition.

#### **4. Point de situation : Personnel fédéral**

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, présente un point concernant la situation du personnel fédéral :

- Dénonciation de l'Accord collectif sur l'aménagement du temps de travail de 2001
  - Objectifs :
    - simplification,
    - adaptation aux exigences (clients en lien avec le projet fédéral, environnement et organisation interne, contexte juridique)
    - appropriation par chacun et chacune
- Recrutements :
  - Responsable Communication / Marketing → Avril 2018
  - Recrutement Chargée de mission Déplacements → 1er février 2018

#### **5. Fermetures annuelles 2018 du siège fédéral**

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, présente les fermetures prévues compte tenu des jours fériés 2018 (valables uniquement pour les salariés fédéraux) :

- Lundi 30 avril 2018 (le mardi 1er mai est férié)
- du lundi 7 mai au vendredi 11 mai inclus (2 jours fériés cette semaine)
- Vendredi 2 novembre 2018 (le jeudi 1er novembre est férié)
- Lundi 24 décembre 2018 au mardi 1er janvier 2019 inclus

#### **6. Représentations fédérales 2018 sur**

##### **6.1. les Assemblées Générales de Ligues Régionales**

La représentation fédérale sur les Assemblées Générales de Ligues est déterminée.

##### **6.2. les Épreuves Nationales et Internationales**

La représentation fédérale sur les épreuves nationales et internationales est déterminée.

Le Président LESCURE précise que les personnes pouvant être sollicitées pour assurer une représentation à l'international sont :

- le Président fédéral
- le vice président en charge du Haut Niveau, Patrick SOIN
- le chargé de mission Performance Olympique et Paralympique 2020, Thierry SAMMUT

L'arbitrage en cas de "doublon" sera assuré par le Président LESCURE.

## **7. Tour de France des régions et des clubs**

Un calendrier de rencontre de terrain va être travaillé avec le Président, le Vice Président en charge des relations avec les ligues régionales et le Directeur Technique National.

## **8. Assemblée Générale Fédérale de Toulouse**

Pierre BIGOT présente pour information le projet d'organisation et d'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Il est rappelé que, conformément au point 2.1.3 du Règlement Intérieur, les présidents de clubs peuvent adresser par courrier électronique au Conseil d'Administration les questions qu'ils souhaitent soumettre à l'Assemblée Générale, au plus tard 30 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration décide alors d'inscrire cette question à l'ordre du jour ou d'intégrer au sein de l'ordre du jour un point « questions diverses » consacré aux questions ne figurant pas à l'ordre du jour. Ces questions diverses ne peuvent en aucun cas donner lieu à une délibération de l'Assemblée Générale.

## **9. Problème de sécurité sur les grandes manifestations sportives**

La problématique de la sécurité sur les grandes manifestations sportives a été évoquée avec le président P Lescure, P Bigot et le représentant d'Ironman France, Yves CORDIER.

Le Président LESCURE valide la mise en place d'un groupe de travail composé de Pierre BIGOT, Guillaume FRITSCH, Pierre BORDELOT, Alexandre PY, le DTN ou son représentant, Yves CORDIER, Cyrille NEVEU, Christophe LEGRAND, Jacques LEROY.

Contact sera également pris avec la Fédération Française de Cyclisme, la Fédération Française d'Athlétisme.

A l'issue de ces travaux, un rapport sera remis au ministère.

## **10. Créances F.F.TRI.**

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente l'état des créances.

## **11. Réforme budgétaire : projets en 2018 et calendrier prévisionnel de présentation, de propositions aux instances fédérales et de mise en oeuvre des travaux**

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, rappelle les objectifs de la réforme financière envisagée :

- Lisibilité nationale des tarifs F.F.TRI. avec centralisation des recettes fédérales (part fédé + part ligue) uniquement à la Fédération
  - > Pass compétition
  - > Licences (individuelle, club, organisateurs...)
- Garantir des produits stables et équitables pour les ligues, avec reversement aux ligues des recettes au prorata de l'activité (licenciés, org, clubs...)
- Suppression du travail administratif financier pour les ligues

Le calendrier prévisionnel envisagé est le suivant :

- Février 2018 : Recensement des facturations

- Mars 2018 : Propositions de coûts centralisés au BE puis au CA
- Avril 2018 : Vote des nouveaux coûts et méthode pour 2019

## 12. Budget prévisionnel 2018 : informations à transmettre aux président.e.s de Commissions Nationales et aux chargé.e.s de mission

Les président.e.s de commission et les chargé.e.s de mission seront informés du projet de budget qui a été alloué à leurs commissions / missions. Il leur sera précisé que l'adoption du budget relève de la compétence de l'Assemblée Générale et que le montant qui leur sera communiqué reste à l'état de projet jusqu'au 07 avril prochain.

## 13. Point Triathlon Evenements

### 13.1. Triathlon de Paris : 1er juillet 2018 (prévisionnel)

- Formule en ligne
  - ◆ Départ de La Villette - Aire de Transition et Arrivée Invalides (P1)
  - ◆ Champs de Mars-Trocadéro (P2)
- Programme
  - ◆ **Courses S du Grand Prix F.F.TRI.**
    - 1er départ : 7h30
    - 2nd départ : 9h00
  - ◆ **Course M Open**
    - Départ : 9h15
    - déjà plus de 1000 inscrits
- Partenaires validés en cours de signature : **GARMIN** et **LEPAPE**
- Subventions demandées en cours : Ville de Paris et Conseil Régional Ile-de-France

### 13.2. Calendrier des CA

La prochaine réunion du CA de TEVE est prévue vendredi 23 Mars 2018.

## 14. Accord cadre F.F.TRI. Ligue/Conseillers Territoriaux / Réforme territoriale

### 14.1. Réforme territoriale

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les ligues régionales, présente un point d'information sur les opérations de fusion des ligues régionales :

- **Ligue Auvergne Rhône Alpes (pilotage F.F.TRI) :**
  - transformation de l'ASCO en ligue effectuée le 11/12/2017
  - adoption du traité de fusion les 15, 16 et 26 décembre 2017
- **Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur (pilotage FFTRI) :**
  - création de la nouvelle ligue effectuée le 12/12/2017
  - en attente de remise des éléments comptables de la part de la ligue Provence Alpes pour finaliser le traité de fusion
  - Une AG de fusion avant l'AG fédérale ne sera possible que si le traité de fusion est finalisé et adopté par les 3 ligues avant le 30 janvier.

### 14.2. Accord cadre / Conseillers territoriaux

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les ligues régionales, présente un point d'information sur l'évolution de l'accord cadre. Différents travaux ont été menés ces derniers mois,

et des orientations ont été présentées à l'occasion du séminaire des présidents de ligues régionales.

Au regard de l'avancé des travaux, la tendance de soutien au travers de l'accord cadre s'appuierait sur les éléments suivants :

- soutien versé aux ligues signataires sur la base des territoires au 31/12/2017,
- de 12500€ maximum (au prorata temporis sur la base d'un Équivalent Temps Plein) par territoire (selon la répartition territoriale au 31/12/2017) et aux conditions minimales suivantes :
  - Obligation pour le CTL d'être titulaire du DEJEPS Triathlon ou inscrit en formation DEJEPS Triathlon,
  - La fiche de mission du CTL doit prévoir, sur la base de 50% d'un équivalent temps plein, des missions précisées par la F.F.TRI. qui vise à la mise en oeuvre du projet fédéral dans les territoires.
  - au prorata temporis

Le Bureau Exécutif accueille favorablement ces propositions et souhaite qu'une proposition complète soit présentée à l'occasion du prochain Bureau Exécutif pour validation.

Concernant les conseillers territoriaux, il est rappelé le cadre général souhaité, à savoir des cadres intervenants sur l'accompagnement au portage du projet fédéral au sein des territoires, notamment sur des thématiques clés (Professionnalisation, Santé Bien Etre Loisir, Jeunes, Formation, Mixité/Citoyenneté). Les conseillers territoriaux et l'accord cadre étant sur un périmètre se recoupant en partie, une proposition qui visera à préciser les synergies et complémentarités sera faite à l'occasion du prochain Bureau Exécutif.

## **15. Tableau de synthèse des partenaires**

Jacky BAUDRAND, Vice-président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, présente un point d'information sur les démarches en cours.

## **16. Lots stand fédéral**

A ce jour aucun équipement n'est disponible en stock et il ne sera pas possible de reconduire les opérations de remise de lots sur le stand fédéral comme en 2017. Le secteur communication étudiera la possibilité de commander de goodies.

Il est précisé que toutes les commandes de goodies, quels que soient les secteurs demandeurs, seront gérées par le secteur communication / Marketing.

## **17. Convention F.F.TRI. / USEP**

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, indique que la convention F.F.TRI. / USEP a été signée par le Président fédéral le 19/01/2018. Le calendrier d'actions est le suivant :

- mai à juin 2018 - tests des outils pédagogiques construits en 2017 sur des départements volontaires
- juillet 2018 - retour terrain et ajustement des outils conçus
- novembre 2018 - formation des représentants de l'USEP
- mars à avril 2019 - journée nationale USEP des disciplines enchaînées (parrain Stéphane BAHIER)

## **18. Projet plan de prévention Anti-Dopage**

Anne-Charlotte DUPONT, Vice-présidente en charge du Sport Santé & du Médical, présente le projet de plan de prévention antidopage rédigé par Eric Saez.

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, rappelle que la F.F.TRI. dispose d'un cadre identifié « prévention du dopage » : Philippe Fattori, et d'un médecin référent, le Dr Olivier Coste, et que plusieurs actions de prévention ont déjà menées, notamment sur les championnats de France Jeunes.

Le Président LESCURE valide la mise en place d'un groupe de travail, piloté par Eric SAEZ, sur le sujet de la prévention du dopage.

## **19. Point de situation : Vente du Siège Fédéral**

Une offre d'achat pour notre bâtiment sis 31 boulevard Marcel Sembat 93200 SAINT-DENIS nous a été transmise. Le BE soumettra cette offre :

- au Conseil d'Administration du 30 janvier 2018 afin d'arrêter une date d'Assemblée Générale Téléphonée, l'ordre du jour et la résolution de vente
- à l'Assemblée Générale Fédérale, seul organe compétent en matière d'aliénation de bien immobilier, qui sera spécialement convoquée à cet effet avant la mi-février 2018.

## **20. Validation du Règlement des Épreuves Nationales 2018 et transfert de la CEN de la compétence de validation du calendrier des épreuves nationales (compétence BE)**

Conformément à la demande du BE des 15-16 décembre 2017 au cours duquel il a été proposé de transférer la compétence de validation du calendrier des épreuves nationales du BE à la Commission des Epreuves Nationales, il est proposé de matérialiser ce transfert de compétence :

- dans la Réglementation des Épreuves Nationales
- et dans le texte régissant le fonctionnement des commissions

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé de préciser que la Réglementation Internationale (ITU), amendée par la F.F.TRI., s'applique sur les épreuves nationales.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé d'ajouter un chapitre sur l'assistance physique et l'assistance technique.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé de tenir compte des conditions météo pour calculer la température de course.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé de réduire ou annuler la partie natation en fonction des conditions météorologiques.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé de modifier et préciser le chapitre "aspiration abri".

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé de modifier la durée de pénalité en cas de non respect de la règle "aspiration abri" et de prévoir une disqualification en cas de récidive.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé de modifier et préciser le chapitre concernant le port des combinaisons, des surtenues, la composition des maillots de bain et des trifonctions.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé de compléter les chapitres relatifs aux spécifications du vélo et du matériel vélo.  
**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Championnat de France Jeunes : Il est proposé de préciser les conditions de retrait des dossards de plusieurs concurrents d'une même ligue par un membre de la même ligue.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

En cas de demande de quotas supplémentaires, il est proposé d'élever le minimum de points class tri de 145 à 150 points.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé de retirer l'obligation de participation à la coupe de France de Triathlon (ou Duathlon) pour les clubs de Division 1 et 2 (Homme et Femme).

**Cette proposition est rejetée à la majorité (6 CONTRE, 4 POUR) .**

Championnat de France des jeunes des ligues régionales : il est proposé d'ouvrir ce championnat aux benjamins.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Championnat de France des jeunes des ligues régionales : Il est proposé d'ajouter le paragraphe "Des équipes peuvent être constituées avec les athlètes remplaçants appartenant à différentes ligues. La composition des équipes devra respecter les catégories des âges des équipes participant au championnat. Ces équipes composées de remplaçants n'intègrent pas le classement final."

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Championnat de France des jeunes des ligues régionales : Il est proposé d'augmenter le quota d'équipes par ligue.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé la création d'un championnat de France de relais mixte de triathlon.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé de limiter la mise en place de droits d'accès en D1 - D2 aux seuls clubs non-labellisés Ecole de Triathlon (D1: 10 000€ / D2 : 3 000€).

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Championnat de France des clubs - type A : il est proposé que les règlements des inscriptions soient adressés par chèque à la F.F.TRI.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Championnat de France des clubs - type A - Division 2 : il est proposé de supprimer la possibilité pour les clubs labellisés Ecole de Triathlon\*\*\* de faire concourir un équipe composée d'athlètes de catégorie U23 et moins n'ayant jamais couru en Division 1 dans l'équipe comptant pour le classement durant la saison en cours.

**Cette proposition est rejetée.**

Championnat de France des clubs - type A : il est proposé de remplacer la pénalité financière initialement prévue en cas de non respect des horaires par un appel du club en dernière position lors de la procédure de départ de la course, lequel se positionnera dans l'emplacement restant.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Championnat de France des clubs - type B : il est proposé que les clubs sélectionnés par leur Ligue Régionale pour participer à la finale soient tenus d'informer la Direction de la vie sportive de leur non-participation à la finale, au plus tard 15 jours avant la date de cette épreuve, par courrier à la Fédération Française de Triathlon (cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, une pénalité financière de 150 € appliquée (au profit de l'organisateur).

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé de préciser les règles relatives au coaching en indiquant que les coachs devront revêtir une tenue du club.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Championnat de France des clubs : il est proposé d'appliquer les règles suivantes en matière de montées-descentes :

- Pour les clubs obtenant leur montée sportivement, le refus d'accession à la division supérieure n'est pas accepté. Pour tout refus, le club concerné sera rétrogradé dans la division inférieure à celle à laquelle il évoluait.
- Pour un club de Division 3 (ou Division 2 Femmes de Duathlon) refusant une montée dans la division supérieure, ce dernier se verra, pour la saison suivante, refuser l'accès à la finale du championnat concerné.

**Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.**

## **21. Proposition d'avenant à la Réglementation Sportive 2018 (compétence CA)**

La zone de pénalité n'ayant pas vocation à se situer sur le parcours pédestre, il est proposé de présenter au Conseil d'Administration le projet d'avenant à la réglementation sportive suivant :

**Texte actuel :**

~~La (ou les) zone (s) de pénalité se situe(nt) sur le parcours pédestre.~~

**Avenant proposé :**

La (ou les) zone(s) de pénalité mises en place pour le non respect de la règle Aspiration-Abri (carton bleu) se situe(nt) avant le début du parcours course à pied.

Les membres du BE valident cette proposition d'avenant qui sera soumis au Conseil d'Administration.

## **22. Pénalités pour absence de mise à disposition d'arbitre par les clubs/raids**

Conformément à la demande du BE des 15 et 16 décembre 2017, un groupe de travail composé d'Alexandre PY, Hervé SIMON, Thomas MANTELLI, Pierre BIGOT, Guillaume FRITSCH s'est réuni pour étudier la question des clubs et sections F.F.TRI. qui ne développent que l'activité raid ne comprennent pas pourquoi ils seraient soumis à une obligation de fourniture d'arbitres ou à une pénalité financière pour non fourniture d'arbitres.

Il est proposé, à titre transitoire pour les années 2018 et 2019, que le système de mise à disposition d'arbitres / pénalité financière ne s'applique pas aux clubs (ou sections) spécifiques Raids identifiés par la "mission Raid". En parallèle, la mission Raid aura pour objectif sur cette olympiade de développer le nombre de "référénts Raids" fournis par ces clubs identifiés au plan national. Ces derniers sont chargés de l'instruction des dossiers d'organisation Raid déposés auprès des Ligues Régionales et d'intervenir en conseil ou appui auprès de l'organisateur lorsque

nécessaire. Il est précisé que, dans le cas où un dossier ne pourrait être examiné par défaut d'un "référent Raids" régional, c'est à la mission Raid que reviendra l'étude du dossier concerné.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité et applicable sur tout le territoire en 2018 et 2019.**

## **23. Validations**

### **23.1. Accord avec Triathlète Magazine**

Conformément à la décision prise lors du BE 17 novembre 2017, Jacky BAUDRAND précise que la prolongation d'un an du contrat avec Triathlète Magazine va être signée prochainement.

En prévision de la mise en concurrence prévue en 2018, Jacky BAUDRAND demande au BE s'il faut prévoir l'édition d'un calendrier "papier" pour les années suivantes. Les membres du BE sont favorables au maintien du calendrier des épreuves au format papier.

### **23.2. Contrat Bruno MOLINAS**

Le BE valide à l'unanimité le contrat 2018-2020 de recherche de partenariats confié à Bruno MOLINAS.

## **24. Partenariat World Triathlon Union**

Jacky BAUDRAND fait savoir que l'ITU, dorénavant World Triathlon Union, a adressé très récemment une proposition de mise en place d'une plateforme d'abonnement à la chaîne de diffusion vidéo des épreuves internationales, dédiée aux licenciés de la F.F.TRI. pour 5\$/an au lieu de 25\$/an.

Des précisions complémentaires sont encore attendues pour savoir si un nombre minimum de licenciés est requis pour bénéficier de cette offre.

## **25. Dénomination et charte graphique Grand Prix de Triathlon**

Pour 2018, le BE valide le maintien du nom actuel du Grand Prix de Triathlon et de la charte graphique actuelle.

## **26. Proposition ASSO CONNECT**

Suite à l'information présentée au BE des 15-16 décembre 2017, il est proposé d'établir un partenariat avec ASSO CONNECT pour mettre à disposition des clubs l'application de gestion de la vie du club (membres, newsletter, comptabilité, site internet...) à un tarif préférentiel. Il est rappelé que certains clubs et certaines ligues utilisent déjà cette solution et qu'ils en sont tout à fait satisfaits.

Les membres du BE sont favorables au principe proposé et souhaitent disposer du coût mensuel proposé par club, sur la base d'un volume de 200 clubs.

## **27. Modification du Règlement Disciplinaire (compétence CA)**

Il est proposé d'intégrer dans le Règlement disciplinaire les modifications imposées par le Décret n° 2017-1269 du 9 août 2017 modifiant des dispositions de la partie réglementaire du code du sport

Au deuxième alinéa de l'article 6, les mots : « **de la personne poursuivie** » sont remplacés par les mots : « **d'une des parties** » ;

L'article 13 est ainsi modifié :

a) Le cinquième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Lors de la séance, la personne poursuivie peut être accompagnée par toute personne. Elle peut être représentée, le cas échéant, par son représentant légal, par son conseil ou son avocat. Des observations écrites ou orales peuvent être présentées par la personne poursuivie ou par les personnes qui l'assistent ou la représentent.** » ;

b) Au sixième alinéa, les mots : « **aux frais de celle-ci** » sont remplacés par les mots : « **la fédération ou ses organes déconcentrés** ~~ou, le cas échéant, la ligue professionnelle~~ **aux frais de ceux-ci** » ;

Insertion, entre le 1er et le 2ème alinéa de l'article 12, d'un nouvel alinéa relatif aux **mesures conservatoires**.

Au deuxième alinéa de l'article 14, les mots : « **par la personne poursuivie ou, le cas échéant, son représentant légal, son conseil ou son avocat,** » sont supprimés ;

Au dernier alinéa de l'article 15, les mots : « **le** représentent » sont remplacés par les mots : « **la** représentent » ;

Au deuxième alinéa de l'article 18, les mots : « **ou au seul profit de la personne poursuivie en cas d'appel par la fédération dont il relève** » sont remplacés par les mots : « **ou au profit de la personne poursuivie ainsi que des autres personnes pouvant interjeter appel en cas d'appel par la fédération dont elle relève** » ;

Au quatrième alinéa de l'article 20, après les mots : « par l'intéressé » sont insérés les mots : « **ou par l'organisme à but lucratif, l'association ou la société sportive avec lequel il a un lien juridique** » ;

**Les membres du BE valident ces propositions de modification du Règlement Disciplinaire qui seront soumises :**

- **au service juridique du Ministère des Sports, pour validation**
- **aux membres du Conseil d'Administration, pour adoption**

## **28. Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA)**

Il est rappelé que le BE du 27 juin 2017 a validé :

- l'adhésion de la F.F.TRI. au CIAA ainsi que le paiement de la cotisation d'un montant de 2800€
- le dépôt d'une candidature fédérale pour intégrer les organes dirigeants du CIAA lors de l'Assemblée Générale Élective qui sera organisée le 26 janvier 2018

Le BE valide à l'unanimité la candidature de Cédric GOSSE pour siéger au sein des organes dirigeants du CIAA.

\*\*\*\*\*



Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
*Président*

**Pierre BIGOT**  
*Secrétaire Général*